



## CONTENUS

---

Crise à l'OMC : opportunité ou menace pour les politiques culturelles ?.....	1
Reflux du multilatéralisme, intégrations régionales et logique bilatérale.....	1
Brésil : clivage entre secteur privé et gouvernement sur le multilatéralisme.....	2
Accords de libre-échange et poussées régionalistes en Asie .....	3
Les États-Unis ne renoncent pas à un accord de libéralisation du commerce.....	3
Actualités : Suivi des ratifications de la Convention de l'UNESCO .....	4

---

### Crise à l'OMC : opportunité ou menace pour les politiques culturelles ?

**[ Notre analyse ]** L'onde de choc de la suspension des négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre de l'OMC (24 juillet) ne cesse de s'étendre. Cela se traduit par un regain des accords bilatéraux et régionaux en matière de commerce. Cette nouvelle dynamique du processus de libéralisation des échanges mondiaux rend d'autant plus cruciale la vigilance quant aux conséquences en matière de diversité culturelle. La perspective multilatérale avait l'avantage de concentrer les négociations en un même lieu, l'OMC, ce qui facilitait l'analyse du contenu des accords. Désormais, nous assistons à une multiplication des lieux de négociations, assortie d'une asymétrie grandissante entre les contractants, ce qui facilite l'atteinte aux politiques culturelles.

#### *Reflux du multilatéralisme, intégrations régionales et logique bilatérale*

Les récents développements intervenus dans la ronde des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC, s'ils peuvent permettre aux États de gagner du temps pour ratifier la Convention de l'UNESCO et élaborer un droit culturel opposable au droit de l'OMC, pourraient aussi avoir des effets non souhaitables. En effet, la suspension *sine die* de ces négociations, le 24 juillet dernier, risque de déboucher sur une accélération des négociations d'accords bilatéraux et d'accords plurilatéraux de libre-échange, augmentant ainsi la pression sur les États pour qu'ils libéralisent leur secteur culturel.

Selon le secrétariat du Comité international de liaison des Coalitions pour la diversité culturelle (CIL), « il faut s'attendre à ce que les grandes puissances économiques concentrent leurs énergies sur les négociations bilatérales. Non seulement les États-Unis, mais l'Union européenne (UE), l'Inde, le Brésil, le Japon, la Chine et d'autres ». Les États-Unis sont d'ailleurs déjà bien avancés dans cette voie. Sous la présidence de M. Bush, les États-Unis ont conclu 12 accords bilatéraux, six encore attendent d'être signés et 11 autres sont en négociation. De fait, la Chambre des représentants américaine a approuvé le 20 juillet l'accord de libre-échange signé en janvier entre les États-Unis et Oman, déjà approuvé par le Sénat en juin. « L'adoption de (cet accord) adresse un signal fort à la communauté internationale: les États-Unis continueront à développer les opportunités et la stabilité économiques au Moyen-Orient, à travers des accords commerciaux passés avec des pays modérés et réformateurs », a estimé le républicain Phil English à l'issue du vote. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la volonté de l'administration Bush de créer une zone de libre-échange du Moyen-Orient d'ici à 2013.

D'autre part, l'échec des négociations multilatérales risque de pousser les pays d'Asie à multiplier les pactes de libre-échange entre eux. Vraisemblablement, l'Asie comptera plus de 70 accords de libre-échange d'ici la fin de l'année. Mais les liens peuvent aussi se tisser de manière transcontinentale. En Amérique latine, le président uruguayen, Tabaré Vazquez, a déclaré le 20 juillet à Cordoba (Argentine) qu'il signerait un accord de libre-échange avec la Chine. L'Uruguay et le Paraguay, qui ont cherché à signer des accords commerciaux avec les États-Unis à l'encontre de leurs homologues et partenaires du MERCOSUR, ont demandé à l'Argentine, au Brésil et au Venezuela de les autoriser à signer des accords de libre-échange en dehors du bloc sud-américain.

Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) se sont eux aussi engagés dans un certain nombre de négociations internationales liées au commerce, avec des incidences potentiellement



significatives pour leur développement futur. C'est ce qu'ils espéraient du cycle de Doha sur le développement à l'OMC et des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Or, beaucoup craignent désormais qu'avec la nouvelle vague de libéralisation empruntant le chemin du bilatéralisme, les gains à long terme éventuels pour les pays en développement n'entraînent des coûts d'ajustement élevés et la perte d'espace de politiques pour les stratégies de développement national.

Source : Culture et communications Québec, *Bulletin des nouvelles*, vol.6, n°27, 21 août 2006.

---

### *Brésil : clivage entre secteur privé et gouvernement sur le multilatéralisme*

Suite à l'échec des négociations commerciales multilatérales sur le cycle de Doha, le ministre brésilien des Affaires étrangères, Celso Amorim, continue à afficher un certain optimisme quant à l'avenir de ce type d'accord global et affirme que la suspension des négociations, décidée le 24 juillet, devrait prendre fin d'ici deux à six mois. A-t-il vraiment le choix ? Il a joué un rôle important dans les récentes tentatives de sauver Doha et la suspension des discussions se révèle être pour lui un véritable échec. En effet, la stratégie brésilienne a consisté à concentrer ses initiatives commerciales sur une conclusion réussie des accords de l'OMC. Les négociations portant sur l'accord de libre-échange avec l'Union européenne ainsi que sur le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ont été suspendues et certains accords commerciaux bilatéraux ont été en grande partie sacrifiés pour atteindre le but d'un accord commercial multilatéral important.

Au-delà de la dimension commerciale, la crise qui affecte actuellement les négociations du cycle de Doha porte aussi atteinte à l'influence politique du Brésil sur la scène internationale. En effet, ces dernières négociations avaient permis au Brésil de devenir le leader du G-20, le groupe des pays en développement qui s'étaient opposés aux pays du Nord. Le Président brésilien Luiz Ignacio Lula da Silva était alors apparu comme un dirigeant d'envergure mondiale, combattant pour un plus grand équilibre dans le commerce mondial. Tous ces efforts sont aujourd'hui remis en cause et l'échec de Doha apparaît comme le dernier épisode d'une suite de revers pour la diplomatie brésilienne. Pensons à la tentative d'obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU ou encore au projet de nommer un Brésilien à la tête de l'OMC l'année passée.

En continuant à placer tous les espoirs commerciaux du Brésil sur une négociation multilatérale, Amorim court le risque de faire face à une virulente critique interne. En effet, le milieu des affaires brésilien a clairement indiqué qu'il souhaitait un changement de stratégie de la part du gouvernement et notamment en mettant l'accent sur la conclusion d'accords bilatéraux. « Avec les accords bilatéraux, nous pouvons choisir les pays qui seront nos associés, et nous pouvons élaborer des ententes qui soient conformes aux besoins du pays », a affirmé Rogelio Golfarb, président de la puissante Association brésilienne des producteurs automobiles, Anfavea. « Il est maintenant temps de se tourner rapidement vers des ententes bilatérales ».

Dans l'immédiat, le gouvernement brésilien semble vouloir continuer à se battre pour sauver le cycle de Doha, considérant qu'un accord multilatéral est la meilleure voie pour soutenir les exportations brésiennes. Dans le même temps, il affirme vouloir relancer les négociations sur l'accord de libre-échange entre l'Europe et le MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay et Venezuela) pour éventuellement arriver à un accord au cours du mois de septembre.

Source : Ed Taylor, «Brazil Tries to Remain Upbeat on Doha Talks, While Business Clamors for Bilateral Accords», *International Trade Reporter*, 3 août 2006.

---

### *Accords de libre-échange et poussées régionalistes en Asie*

Les ministres de l'Économie de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont entamé le 22 août dernier à Kuala Lumpur en Malaisie leur 38<sup>e</sup> réunion sur la coopération et l'intégration économique à l'occasion de laquelle ils se sont mis d'accord pour avancer de cinq ans, à 2015 au lieu de 2020, la date prévue pour la création d'un marché commun au sein de l'ANASE qui regroupe 10 États (Malaisie, Indonésie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Brunei, Laos, Vietnam, Cambodge et Birmanie). « Si nous n'accélérons pas la création de ce marché commun régional, l'ANASE pourrait courir le risque de perdre

---

---



sa position d'importante destination d'investissements », a averti le Premier ministre malaisien Abdullah Ahmad Badawi.

D'autre part, l'accord de libre-échange entre l'ANASE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sera prêt en 2007, indique un communiqué publié le 25 août à Kuala Lumpur au terme d'une réunion des ministres de l'Économie des trois parties qui ont avancé le calendrier à l'issue de leurs consultations. De plus, l'ANASE devrait signer d'ici décembre un accord ouvrant l'important marché chinois des services, a indiqué le 24 août dernier le ministre malaisien du Commerce M. Rafidah Aziz. L'accord va permettre aux firmes des Dix de l'ANASE d'offrir en Chine des services bancaires, touristiques ou dans les technologies de l'information, notamment. Par ailleurs, réunis à Kuala Lumpur le même jour, les ministres de l'Économie des Dix de l'ANASE et leur homologue de la Corée du Sud, M. Kim Hun-Chang, ont exprimé dans un communiqué conjoint leur volonté d'accélérer les négociations bilatérales sur le commerce des services et des investissements.

À la suite des entretiens avec leurs homologues de la Corée du Sud, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de l'Inde sur le renforcement de la coopération économique et les négociations sur les accords de libre-échange, l'ANASE a émis ses réserves quant à la proposition du Japon visant à instaurer un grand marché commun de l'Extrême-Orient. Celui-ci propose l'établissement d'une communauté économique qui réunirait 16 pays, et entend en outre établir un accord de libre-échange avec les dix de l'ASEAN d'ici la mi-2007 mais sur la base des ententes bilatérales déjà existantes, à l'instar des accords de libre-échange que Tokyo a signé notamment avec la Malaisie et les Philippines. Le Japon voudrait signer parallèlement des ententes semblables avec le Cambodge, le Laos, la Birmanie et le Vietnam, alors que l'ANASE est plutôt favorable à la conclusion d'un accord régional de libre-échange avec le Japon. De plus, le Japon souhaite la création d'un bloc de libre-échange des Dix de l'ANASE en plus de la Chine, de la Corée du Sud, de l'Australie, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, l'ANASE a appelé à la reprise des négociations sur l'ouverture des échanges commerciaux tenus dans le cadre de l'OMC.

Source : Culture et communications Québec, *Bulletin des nouvelles*, vol.6, n°29, 5 septembre 2006.

---

### *Les États-Unis ne renoncent pas à un accord de libéralisation du commerce*

Malgré les récents déboires des négociations sur le Programme de Doha pour le développement au sein de l'OMC, les États-Unis continuent de rechercher un accord qui ouvrira considérablement les marchés, réduira les subventions nationales à l'agriculture et augmentera le volume des échanges commerciaux. C'est ce qu'a déclaré la représentante des États-Unis pour le commerce extérieur, Mme Susan Schwab, le 20 août, lors d'une interview accordée à la chaîne de télévision C-SPAN. Elle a précisé qu'elle était en train de mener une série intensive de pourparlers bilatéraux avec d'autres ministres du Commerce afin de déterminer s'il était possible de s'entendre suffisamment sur certains dossiers essentiels pour relancer les négociations officielles.

Ce programme, également appelé cycle de Doha, a été lancé lors de la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha (Qatar) en 2001. Son objectif est de libéraliser le commerce, notamment pour les produits agricoles, les produits manufacturés et les services. Ces négociations sont rapidement tombées dans l'impasse, essentiellement à cause du dossier agricole. Selon Mme Schwab, une division profonde s'est opérée durant les négociations entre les pays qui se contenteraient d'un accord qui n'aurait qu'un effet modeste sur les échanges mondiaux, et ceux, comme les États-Unis, qui croient que seul un accord ambitieux de libéralisation des marchés est à l'avantage des pays industrialisés comme des pays en développement. Elle a souligné que les États-Unis avaient été le seul pays à avancer des propositions différentes lors des dernières négociations à Genève.

Bien que la loi dite « fast track » autorisant le gouvernement à négocier des accords commerciaux sans que le Congrès puisse les modifier arrive à expiration en juillet 2007, les États-Unis continuent de négocier des accords bilatéraux de libre-échange avec plusieurs pays. Mme Schwab a précisé que les États-Unis avaient négocié des accords de libre-échange avec 15 pays. Deux autres, avec la Colombie et le Pérou, ont été finalisés mais n'ont pas encore été approuvés par le Congrès. Les États-Unis sont par ailleurs favorables à l'accession du Vietnam à l'OMC. En outre, des négociations d'accords de libre-



échange avec la Corée et la Malaisie sont également en cours. Elle espère que ces accords seront prêts d'ici à la fin de l'année et pourront être soumis au Congrès avant juillet 2007.

Le rôle qu'exerce la Chine au niveau des négociations commerciales est essentiel pour le monde entier, a affirmé Mme Schwab. « La Chine doit être un partenaire actif, engagé et constructif du Cycle de Doha. » La question clé est de savoir si la Chine va remplir ses obligations envers l'OMC, a dit Mme Schwab. Les États-Unis ont récemment soulevé la question des tarifs douaniers imposés par la Chine sur les pièces détachées de voitures, ainsi que leurs inquiétudes de longue date sur la protection des droits de propriété intellectuelle dans ce pays. Les États-Unis, en effet, ne sont pas encore satisfaits de la façon dont la Chine respecte les droits de propriété intellectuelle. Toutefois, la croissance de l'industrie cinématographique chinoise, ainsi que de ses activités dans le secteur de la musique, « font que les Chinois commencent lentement à comprendre qu'il est dans leur intérêt de faire un meilleur travail de protection de la propriété intellectuelle ». M. Schwab a cité la décision de la Chine d'installer des logiciels sur tous les nouveaux ordinateurs avant leur sortie d'usine comme pas important dans la lutte contre le piratage.

Source : Howard Cincotta, « Résumé des propos de Mme Susan Schwab sur la chaîne C-SPAN », *Washington File*, 21 août 2006.

### ACTUALITÉS : Suivi des ratifications de la Convention de l'UNESCO

La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* entrera en vigueur trois mois après la date du dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, mais uniquement à l'égard des États ou des organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leurs instruments respectifs à cette date ou antérieurement.

Jusqu'à présent, sept pays ont ratifié et déposé officiellement leurs instruments de ratification auprès du Directeur général de l'UNESCO, soit le Canada, Maurice, le Mexique, la Roumanie, Monaco, la Bolivie et Djibouti. De plus, dix autres pays ont déjà mené à terme leurs processus de ratification selon leur droit national et sont sur le point de déposer officiellement leur instrument de ratification à l'UNESCO, soit le Togo, le Pérou, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Cambodge, la Croatie, la Finlande, la France et l'Autriche. Par ailleurs, des processus de ratification sont en cours dans plusieurs autres pays, tels que la Belgique, la Moldavie, la République démocratique du Congo, la Norvège, l'Espagne, le Brésil, le Chili, Madagascar.

Les États membres de l'UNESCO ont avantage à ratifier rapidement la Convention, pour être au nombre des participants à la première Conférence des Parties. C'est cette dernière qui élira le Comité intergouvernemental initial de 18 membres chargé d'élaborer les mécanismes opérationnels de la Convention. Les membres du Comité intergouvernemental auront donc un rôle majeur à jouer dans l'orientation donnée à la nouvelle Convention. D'où l'importance de poursuivre la campagne de mobilisation en vue de promouvoir la ratification de la Convention auprès des États membres de l'UNESCO afin d'atteindre rapidement le seuil des 30 ratifications d'ici juin 2007. Si cet objectif est atteint, la Convention entrera en vigueur lors de la première Conférence des Parties qui devrait se tenir au même moment que la 34<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2007.

Source : *Coalitions en mouvement*, été 2006.

#### Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

**Direction scientifique :** Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction :** Raphaël Canet

**Pour nous joindre :** +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)



*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*